

Lycée Paul Duez de Cambrai : Motion contre la réforme de la formation des enseignants.

Nous avons appris récemment que notre établissement à la rentrée prochaine devait accueillir en EPS, SVT et en documentation, trois professeurs stagiaires dès la rentrée 2010.

Par le passé, ces jeunes enseignants se retrouvaient en responsabilité devant des classes pour une quotité horaire de 4 à 6h. Cette situation avait évolué puisque depuis la rentrée, c'était sur la base de 8h dans un établissement qu'ils effectuaient leur année de formation.

La réforme qui doit s'appliquer dès septembre prévoit que ces jeunes lauréats de concours effectueront désormais 12h (ou 9 h pour les agrégés) en responsabilité devant les classes. Les modalités d'organisation choisies dans l'Académie de Lille aboutissent en réalité, par le biais d'une annualisation, à placer ces jeunes collègues directement à temps plein (15 ou 18h) devant les classes dès la rentrée de septembre. Ceux-ci laissant leurs classes 11 semaines dans l'année pour suivre la formation à laquelle ils ont légitimement droit.

Nous ne pouvons que déplorer ce recul dans la qualité de formation des futurs enseignants :

- Plutôt que d'améliorer la formation, il s'agit avant tout de faire des économies budgétaires en utilisant ces stagiaires comme moyen d'enseignement

- Ces jeunes collègues vont se retrouver en grande difficulté car enseigner est un métier qui s'apprend et qui nécessite temps et disponibilité pour préparer ses premiers cours et prendre conscience des enjeux et de notre responsabilité d'enseignant. Le rectorat prend le risque de provoquer de nombreuses démissions. Pour quiconque a déjà eu des classes en charge, être affecté à temps plein dès la rentrée est inconcevable.

- **Pour les tuteurs et maîtres de stage** : le rectorat entretient le flou sur les conditions de rentrée. Le scénario le plus probable est de décharger le tuteur quelques jours voire quelques semaines à la rentrée pour qu'il suive son stagiaire. Qui dans ces conditions acceptera la lourde tâche de maître de stage alors qu'il a lui-même à gérer la prise en charge de ses classes au moment crucial de la rentrée là où l'année bien souvent se joue.

- **Cette réforme aboutit à bloquer complètement le mouvement intra académique pour les collègues en place qui souhaitent muter** : 407 postes sont bloqués au mouvement, c'est énorme quand on sait que l'an dernier il y a eu au total 1426 mutations réalisées dans l'académie ! Ces postes sont destinés à devenir des supports de formation de manière pérenne ?

- **Pour les parents, les élèves et les équipes pédagogiques** : il faudra gérer les périodes d'absence de plusieurs semaines pendant lesquelles le stagiaire sera en formation ; l'académie sera-t-elle en mesure de le remplacer par un personnel qualifié ? Le service public d'éducation ne peut accepter de perturber autant le fonctionnement des établissements au détriment des élèves dans le seul objectif de réaliser des économies dans le domaine de la formation des enseignants.

Nous membres du conseil d'administration du lycée Paul Duez de Cambrai demandons à Mme la rectrice de revenir sur les conditions d'organisation de la formation des enseignants à la rentrée prochaine.